



MAIRIE
DE
QUIERS
77720

Département de Seine et Marne
Commune de QUIERS

Envoyé en préfecture le 13/06/2023
Reçu en préfecture le 13/06/2023
Publié le
ID : 077-217703818-20230609-DEL_2023_30-DE

**Délibération du Conseil Municipal de la commune de QUIERS
du vendredi 9 juin 2023**

DEL-2023-30

Le vendredi neuf juin deux mille vingt-trois, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal légalement convoqué le cinq juin deux mille vingt-trois, convocation diffusée le même jour, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Davy BRUN, Maire de QUIERS.

ETAIENT PRESENTS : M. Davy BRUN, M. Gérard FABRE, M. Jean-Jacques LANDRY, Mme Nathalie PAULON, Mme Mégane CORDELLE, M. Laurent GADET, Mme Rozenn LUX, Mme Agnès SURATEAU.

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : M. José CUETO qui donne pouvoir à M. Jean-Jacques LANDRY, M. Jean-François THOLLET, Mme Véronique THOLLET, Mme Marie BRIARD qui donne pouvoir à M. Gérard FABRE.

ETAIENT ABSENTS NON EXCUSES : Mme Sam DECAUDIN, M. Sacha RACCAH.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Nathalie PAULON

Le quorum étant atteint, la séance est déclarée ouverte.

Nombre de conseillers en exercice : 14
Nombre de conseillers présents : 8
Nombres de suffrages exprimés : 10

Objet : Convention de partenariat portant sur la politique tarifaire de la Société Publique Locale « Montereau, Porte de Paris » et la commune de Quiers.

Vu l'exposé de Monsieur le Maire,

Considérant que la commune a reçu un courrier de Monsieur le Président Général de la société Publique Locale « Montereau, Porte de Paris » située à Parvis Joséphine Baker – 77130 Montereau- Fault -Yonne proposant une convention de type partenarial concernant la politique tarifaire du « MAJESTIC », Scène de Montereau inaugurée le 3 juin 2022, qui peut accueillir de 600 à 1300 spectateurs.

Considérant que cette convention permettrait aux administrés de Quiers de bénéficier de la même offre tarifaire que les résidents des villes actionnaires de « Montereau Porte de Paris », la commune de Quiers prendra en charge la différence.

Les personnes devront se rendre sur place pour prendre les places munies d'un justificatif d'identité, d'un justificatif de domicile et du livret de famille (places enfants) en cas de besoin.

Chaque billet sera édité de manière nominative.

Le jour du spectacle la pièce d'identité correspond au billet sera à présenter.

Grille tarifaire Tarif A

	Résidents des collectivités actionnaires	Résidents des collectivités non-actionnaires	A régler par la commune
Abonnés	22.00 €	28.00 €	6.00 €
Non abonnés	25.00 €	32.00 €	7.00 €
Tarifs réduits (-26 ans, demandeurs d'emploi, minima sociaux, personnes en situation de handicap)	12.00 €	15.00 €	3.00 €
Tarif groupe (20 personnes)	22.00 €	22.00 €	

Grille tarifaire Tarif B

	Résidents des collectivités actionnaires	Résidents des collectivités non-actionnaires	A régler par la commune
Abonnés	12.00 €	18.00 €	6.00 €
Non abonnés	15.00 €	22.00 €	7.00 €
Tarifs réduits (-26 ans, demandeurs d'emploi, minima sociaux, personnes en situation de handicap)	8.00 €	10.00 €	2.00 €
Tarif groupe (20 personnes)	12.00 €	12.00 €	

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 9 voix pour et 1 voix contre, des membres présents et représentés,

•**APPROUVE** les modalités de la convention de partenariat portant sur la politique tarifaire de la Société Publique Locale « Montereau, Porte de Paris ».

•**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat portant sur la politique tarifaire de la Société Publique Locale « Montereau, Porte de Paris » et tous les documents s'y rapportant.

Pour extrait conforme au registre des délibérations

Fait à Quiers, le 9 juin 20223

Par délégation du Maire, l'Adjoint Gérard FABRE

